

DÉPARTEMENT DE L'AUDE
REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 OCTOBRE 2015
à 20 h 30 dans la salle de la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire.

PRESENTS : Mr CLARISSE Bruno – Mme. RABOUL Geneviève - Mr RECIO José –Mme. MILLA Christine - M.PUGINIER Sébastien – M. BARTHELEMY Pierre – Mme RASSIÉ France – M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne –M. ROBERT Georges.

ABSENTS : Mme COURSET Patricia - M.GERVAIS Bernard – M.GRIFFE Sébastien - M. PUPATO Cyrille (excusés).

Secrétaire de séance : Mme RABOUL Geneviève

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du **13 Juin 2013**.

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps non complet (22 h 30 / 35 h) suite au départ à la retraite de l'agent en poste et de le remplacer par un emploi sur Contrat à Durée Déterminée à temps non complet (28 h /35 h) effectuant temporairement , d'une part, les heures de l'agent parti à la retraite et, d'autre part, le remplacement d'un agent en congé maladie professionnelle absent depuis 2 ans.

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps non complet à raison de 22 h 30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} novembre 2015,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints Techniques

Grade : Adjoint technique deuxième classe : - Ancien effectif : 2 (TNC : 22 h 30 et 28 h 30)

- Nouvel effectif : 1 (TNC 28 h 30)

NON TITULAIRES :

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique de deuxième classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires sur contrat à durée déterminée pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux (Mairie, Ecole, Foyer municipal).

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut : 340

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2015,

Emploi : Adjoint technique de deuxième classe :

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1 (TNC : 28 h 00)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

- PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE 2016 - AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE ENTRÉES DE VILLAGE TRANCHE 1 - RD 48 SUD ET RD 248 - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) par convention en date du 23 décembre 2014, pour l'aménagement sécuritaire des entrées du village.

Le programme d'aménagement présenté ce soir vise à réduire la vitesse des véhicules et à sécuriser les cheminements piétons. L'étude porte notamment sur les entrées Sud et Nord de la Commune traversée par la RD48 et la RD 248 qui relie Caux au hameau de Sauzens via la RD 33.

Monsieur le Maire souhaite mettre l'accent sur deux points bien précis à savoir l'entrée sud du village sur la RD 48 et la RD 248 qui relie Caux au hameau de Sauzens.

Après avoir donné lecture de l'ensemble de l'étude réalisée par l'ATD11 avec chiffrage des travaux en solution de base et options, monsieur le Maire propose de valider la programmation dans son ensemble et de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Aude sur une première tranche de travaux en solution de base dont le détail suit :

- Aménagement entrée Sud RD48 : 31 680,00 € HT soit 38 000,00 € TTC

- Aménagement RD248 : 18 880,00 € HT soit 23 980,00 € TTC

soit un montant global pour la tranche 1 de 50 560,00 € HT – 60 672,00 € TTC.

Le CONSEIL ouï l'exposé de son Président et, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la programmation des **travaux de voirie – Aménagement sécuritaire entrées de village – Tranche 1 - RD 48 Sud et RD 248**, pour l'année 2016 telle que présentée par monsieur le Maire et pour un montant prévisionnel de travaux en solution de base s'élevant à la somme de 50 560,00 € HT soit 60 672,00 € TTC.
- **SOLLICITE** du Département une aide sous forme de subvention, la plus large possible, en allègement de la dépense projetée.
- **APPROUVE** le plan de financement proposé annexé au dossier de demande de subvention.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

- PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE 2016 - AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE ENTRÉES DE VILLAGE TRANCHE 1 - RD 48 SUD ET RD 248 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR).

Délibération identique à la précédente en sollicitant la demande d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Questions diverses :

Démission de Madame Christine MILLA de son poste d'Adjointe et de conseillère municipale :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de leur collègue Christine MILLA de démissionner de son poste d'Adjointe et de conseillère municipale pour des raisons professionnelles et familiales.

La démission d'un Adjoint est adressée au Préfet (article L.2122-15 du CGCT), elle est définitive après acceptation par le représentant de l'Etat et effective à compter de la notification à l'intéressé.

Le Conseil Municipal devra se prononcer lors de la prochaine réunion sur le maintien ou la suppression du poste de 4^{ème} Adjoint et, le cas échéant être convoqué pour procéder à une nouvelle élection à ce poste.

Schéma de Mutualisation :

Monsieur le Maire présente le cadre réglementaire, le but du schéma de mutualisation et la réflexion menée par l'agglomération sur ce dossier. Le Conseil Municipal délibérera lors de la prochaine réunion afin de valider la démarche et les axes de développement.

Dossier maladie professionnelle Mme PEDRERO Marie-Ange :

Monsieur le Maire fait le points sur ce dossier. Madame Pedrero Marie-Ange est en arrêt maladie professionnelle depuis maintenant 2 ans (24/09/2013). Lors de la dernière expertise médicale du 23 septembre 2015, le médecin a justifié la prise en charge du 24/09/2013 au 23/01/2015 avec consolidation fixée au 23/01/2015. Les arrêts de travail et soins à compter du 24/01/2015 sont à prendre en charge au titre de la maladie ordinaire et non en maladie professionnelle comme cela a été le cas.

Monsieur le Maire sollicitera donc la saisine du Comité Médical avec une demande de longue maladie compte tenu des arrêts toujours en cours pour cet agent et des incidences financières qui pourraient en découler pour la mairie.

Mise à jour état de l'actif :

M. le Maire informe l'assemblée qu'une mise à jour de l'état de l'actif de la commune va être réalisée. En effet, cet état fait apparaître des biens meubles hors service ou dont la commune ne dispose plus depuis plusieurs années. Il indique qu'un simple certificat du Maire listant les biens à supprimer suffit et doit être envoyé au Trésorier de la Commune après information du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.